



# 5<sup>ème</sup> **ECO-TOURNOI DE COURBEVOIE BE BAD 5**

29-30 JUIN 2024 – N2 / N3 / R4 / R5 / R6 / D7 / D8

## **RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION**

### **Modalités**

Art.01 : Le tournoi est autorisé sous le n° : **23.LIFB.92/TI.F./011**

Art. 02 : Le tournoi se déroulera du **29 au 30 Juin 2024** selon les règles de la **FFBAD**, les règlements particuliers de la LIFB et le règlement ci-après.

Le tournoi se déroulera sur 7 terrains aux **Gymnase Armand Silvestre 188 rue Armand Silvestre 92400 Courbevoie**

Art. 03 : Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession d'une licence 'joueur'.

Art. 04 : Le Juge Arbitre **Mr. Jean Claude Derniaux** est désigné par le comité d'organisation, ses décisions sont sans appel, il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de règlement.

Art. 05 : Les tableaux proposés sont le **Simple Dame**, le **Simple Homme**, le **Double Dame**, le **Double Homme** et le **Double Mixte**.

Tous les tableaux se dérouleront en poules.

- Les simples se dérouleront le samedi.
- Les doubles se dérouleront le dimanche.
- Les mixtes se dérouleront le samedi dans la mesure du possible, mais possibilité de faire demi et finale le dimanche

**Les joueurs pourront s'inscrire dans 2 tableaux maximum.  
La combinaison simple et mixte est interdite.**

Art. 06 : les volants officiels de la compétition seront les **RSL Tournay 3**.

Art. 07 : Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains.

## Inscriptions

Art. 08 : La date limite d'inscription est fixée au **31 mai 2024**.

Art. 09 : La date du tirage au sort est fixée au **15 juin 2024**.

Art. 10: Le montant des droits d'engagement est de 17€ pour 1 tableau, 22€ pour 2 tableaux, 2 € par joueur sont reversés à FFBaD.

Art. 11 : Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne.

Tout joueur s'inscrivant au tournoi de Courbevoie s'engage à être disponible sur toute la journée de son ou ses tableaux d'inscription et à ne pas être sous le coup d'une suspension.

Art. 12 : Les inscriptions se feront uniquement par **Badnet**. L'inscription des paires ne sera définitivement prise en compte que lorsque les deux joueurs se seront inscrits sur Badnet.

### Les règlements se feront par Badnet.

Art. 13 : Aucune dérogation horaire ne sera acceptée.

Art. 14 : Le mode d'inscription est du type **Standard** : dans l'ordre d'arrivée des inscriptions. L'organisateur a pour obligation de valider ou non les inscriptions et de prévenir l'ensemble des joueurs de leur situation.

## Forfait

Art. 15 : Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après le tirage au sort. Il devra prévenir le comité organisateur de sa non-participation et adressera dans les délais impartis les justificatifs demandés à la Ligue Ile-de-France.

Art. 16 : Tout forfait arrivant après le tirage au sort, devra être **justifié** (certificat médical ou attestation de l'entreprise) au comité d'organisation.

Les pièces justificatives sont à transmettre à la ligue d'île de France du Badminton (**LIFB** 64 rue Couedic 75014 Paris).

En cas de forfait d'un partenaire, le joueur restant seul doit prévenir de sa participation ou non. Il doit prévenir s'il accepte que l'organisateur lui trouve un nouveau partenaire, ou s'il propose un partenaire de son choix, dans le délai imparti par le juge arbitre.

## Séries & Tableaux

Art. 17 : Le tournoi est ouvert aux minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans

Art. 18 : Les tableaux seront découpés en 4 séries selon le CPPH. Dans la mesure du possible, l'organisation essaiera de faire des tableaux homogènes et pourra de ce fait subdiviser une série en deux.

Art. 19 : Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. Il se réserve le droit de changer le mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux, d'une ou plusieurs séries et le droit de regrouper les séries si le nombre d'inscriptions est insuffisant (moins de 4 joueurs/paires).

Art. 20 : Dans tous les tableaux, seuls les joueurs ayant des classements compris entre D8 à N2 à la date de clôture des inscriptions seront autorisés. Des joueurs classés D9 pourront être acceptés par l'organisation afin de compléter des tableaux.

En simple, la série du joueur sera déterminée en fonction de sa côte à la date de clôture des inscriptions.

En double et en mixte, la série de la paire sera déterminée par la moyenne des côtes à la date de clôture des inscriptions. De plus, la côte la plus élevée de la paire ne devra pas dépasser 16 fois la côte la plus faible conformément à la règle fédérale.

Art. 21 : Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe.

Art. 22 : La date limite d'inscription est fixée au **31 mai 2024**. A cette date, le joueur sera figé dans la série correspondant à son CPPH actuel. Une mise à jour du CPPH sera effectuée le jour du tirage au sort le **15 juin 2024**, afin que le coefficient du tournoi soit le plus juste possible, ainsi que pour la désignation des têtes de séries. Toutefois, même s'il y a eu une évolution de classement, le joueur restera dans la série qui a été figée à la date limite d'inscription.

## Déroulement

Art. 23 : Les tableaux affichés sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés avant le début des matchs, par conséquent les horaires des matchs sont donnés à titre uniquement indicatif.

Art. 24 : Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée. (cf. Règlement Général des Compétitions)

Art. 25 : Les volants sont à la charge des joueurs et à partage égalitaire entre les 2 paires lors d'un match.

Art. 26 : Les volants seront fournis pour les finales.

Art. 27 : Tout participant devra se faire pointer à son arrivée et ce chaque jour de la compétition. Il ne peut s'absenter du gymnase seulement avec l'accord du Juge Arbitre.

Art. 28 : Les temps de repos entre les matchs seront de 20 minutes au minimum.

Art. 29: Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match. Dès leur arrivée sur le court, les joueurs doivent tester leurs volants.

Art. 30: Passé un délai de 5 minutes, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré forfait.

Art. 31 : Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match (raquettes, eau, serviette...). Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain sauf pendant les arrêts de jeu prévus à cet effet.

Art. 32 : Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, le Juge Arbitre, les conseillers d'équipe (aux arrêts prévus) et le personnel médical autorisé par le Juge Arbitre.

Art. 33 : Les matchs seront auto-arbitrés. Cependant tout joueur pourra faire appel au Juge Arbitre à tout moment du tournoi qui désignera si possible un Arbitre (ou faisant office).

Art. 34: Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera considéré comme faute.

Art. 35 : L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministre chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).

Art. 36 : Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Art. 37 : Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

Art. 38 : Tout participant s'engage à renoncer de revendiquer son droit à l'image si les photos prises au cours de la compétition sont utilisées pour la promotion du tournoi ou la promotion du club de Courbevoie.

Art. 39 : Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID 19, un protocole rappelant les dispositions gouvernementales, préfectorales et municipales en vigueur à la date du tournoi vous sera envoyé et devra être respecté.

**COURBEVOIE**



1974 2024  
**BADMINTON**  
*Ile de France*



**S** AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT

**LARDESPORTS**  
BADMINTON TENNIS SQUASH PADEL

compo'plume